

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

Séance du : 27 septembre 2021

Convocation du : 21 septembre 2021

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à 18 heures, le conseil de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de Michel RICOU-CHARLES, assisté de Fabien GASCARD, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Anne-Marie GROS, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAND, Jean-Pierre BRIOULLE, Oliver REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Claude DUBUS, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Christiane ACANFORA, Roland AMADOR, Roger AQUINO, Jean BANAL, Alain MANIVEL, Robert PAUCHON, Françoise PINET, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Rajaa TOUSSAINT

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alais BOYOD,
Alain MANIVEL excusé a donné pouvoir à Laurent CELCE,
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD,
Jean BANAL excusé a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET,

ORDRE DU JOUR : Retrait de la délibération n° 2021/96

Par délibération n°2021/96 du 5 juillet 2021, le conseil communautaire a délibéré en faveur de l'approbation de la candidature de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy au dispositif Espace Valléen. Cette délibération avait été proposée au conseil communautaire selon la procédure d'urgence, qui l'avait approuvée.

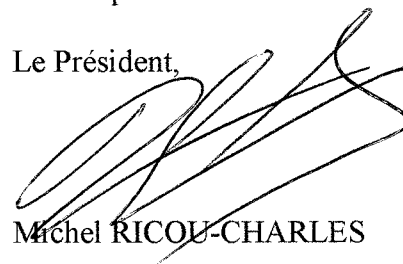
La préfecture des Hautes-Alpes a été alertée sur le motif du recours à la procédure d'urgence. Suite à cela, au motif que ladite délibération ne fait pas mention du recours à la procédure d'urgence, le service du contrôle de légalité considère que cette délibération est entachée d'illégalité et demande au conseil communautaire de la retirer.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :
- approuve le retrait de la délibération n°2021/96

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 31 dont 4 pouvoirs	Pour : 31	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des
Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210927-De114_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Affichage : 08/10/2021

Pour le Président

